

Délibération 2026-20

Point de l'ordre du jour : IV 4.3

Objet : Prix de l'Innovation

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

Vote unique :

Le Conseil d'administration approuve la création du Prix de l'innovation ENS Paris-Saclay, financé par mécénat, et en valide les principes directeurs tels que présentés. Il autorise la Présidente à engager les démarches nécessaires à son déploiement, notamment la recherche de mécénat et l'élaboration du règlement.

Nombres de votants : 25

Pour : 24

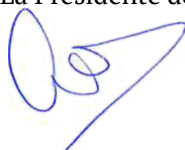
Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 juin 2026.

Pour extrait conforme,

La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA – 26/06/2026 – D. 2026-20

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
02/07/2026

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
le : 02/07/2026

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.